

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Démolition GS Louis Pasteur sur la commune principale de l'AIOT 11 Rue de Narvik 69008 Lyon.

La référence de votre dossier est A-2-3IZOUP23G et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/12/2022 à 16h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- service.instruction@airparif.fr (pour un dossier ICPE soumis par voie électronique)
- service.instruction@airparif.fr (pour un dossier ICPE soumis par voie postale)
- service.instruction@airparif.fr (pour un dossier ICPE soumis par voie postale)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET

Organisme :

Nom : ~

Prénom : ~

Fonction : **Conductrice de travaux**

Adresse électronique :

Téléphone portable : ·

Personne morale

N° SIRET

Raison sociale **MAT-ECO RECYCLAGE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **Directeur d'exploitation**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction : **Directeur d'exploitation**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Démolition GS Louis Pasteur**

Description des activités :

Travaux de concassage dans le cadre d'un chantier de démolition

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **11 Rue de Narvik 69008 Lyon**

X : 846472

Y : 6516258

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 340 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **30**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les principaux postes de dégagement gazeux générés par l'installation de concassage-criblage seront les suivants : Les vapeurs de gasoil au niveau des réservoirs des engins, véhicules et équipements à moteurs thermiques. Les rejets des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et ceux des engins de manutention. Les envois de poussières lors de la circulation et des manœuvres des camions sur le site (chargement,) Les émissions de poussières lors du fonctionnement de l'installation de concassage-criblage de matériaux.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Les véhicules et équipements sont équipés de moteurs thermiques diesels fonctionnant au gasoil. Ces moteurs seront entretenus et révisés régulièrement. Ils seront conformes aux normes de rejet édictées par les textes en vigueur et soumis en ce qui concerne les émissions provenant du moteur.

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'opération de concassage criblage n'entraîne aucun déchet solide particulier. Les métaux issus du déferailage en sortie de concasseur cribleur seront collectés dans une benne pour être recyclés vers leur filière agréée dûment autorisée. Ces métaux seront directement cédés à une société récupératrice de métaux. Aucun déchet ne sera produit sur le présent terrain. Aucune maintenance des engins n'aura lieu sur le site, hormis quelques réparations mineures

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Les dispositifs de lutte contre l'incendie les plus proches sont représentés par les extincteurs portatifs présents à bord des engins de l'installation mobile et des engins de manutention des matériaux**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les consignes à suivre en cas d'accidents ou incendies sont présentes dans la base vie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Autorisation de déclaration.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Extrait de plan - France Cadastre 2.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan général d'installation.pdf